



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce extérieur

Question écrite n° 11437

## Texte de la question

le projet sur l'accord multilatéral sur l'investissement aboutirait à la fin de la protection culturelle de la langue française. M. Xavier Deniau demande à Mme le ministre de la culture et de la communication un engagement de la part du gouvernement français afin que cette protection soit maintenue.

## Texte de la réponse

Dès sa prise de fonction, la ministre de la culture et de la communication a fait défendre dans le cadre de l'OCDE le respect du caractère spécifique du champ culturel au regard des dispositions du projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Il importe en effet que, dans tous les secteurs concernés, notamment ceux de l'écrit, de la musique, du patrimoine, de l'audiovisuel et de la propriété littéraire et artistique, puisse être préservée la politique linguistique et culturelle mise en oeuvre par la France en accord avec les législations communautaires. Particulièrement sensible à l'émotion exprimée unanimement par les acteurs culturels, la ministre de la culture et de la communication confirme qu'elle a, elle-même, sensibilisé ses partenaires de l'Union européenne sur les effets négatifs de ce projet d'accord pour la sauvegarde des identités linguistiques et culturelles des pays européens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Xavier Deniau](#)

**Circonscription :** Loiret (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11437

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 1998, page 1274

**Réponse publiée le :** 27 avril 1998, page 2359